



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la
Prévention des
Pollutions et des
Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

Téléphone : 24 32
61

Télécopie : 24 32 57

Mél
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par :

Le chef de service

à

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal
du Grand Nouméa
41 rue de Sébastopol
Centre Ville
98800 NOUMEA

*41, 43 rue Sébastopol
Etage B1
Immeuble "Le Surcaus"
98800 NOUMEA*

Nouméa, le 10 AOUT 2009

N° 2009-41839/DENV

Lettre recommandée + AR

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Projet d'arrêté autorisant le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa à exploiter
une fourrière sise lot 636 PIE – Zone Industrielle de Ducos – commune de Nouméa.
Réf : Votre dossier de demande reçu le 10 mars 2008

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint, un projet d'arrêté autorisant le Syndicat Intercommunal du Grand
Nouméa, à exploiter une fourrière intercommunale, sise lot 636 PIE- Zone Industrielle de
Ducos – commune de Nouméa.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous
disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Le chef de Service de la Prévention de
Pollutions et des Risques,
par intérim**



Maud PEIRANO

PJ : 1 projet d'arrêté